Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 034-213401896-20250918-DELIB2025038BIS-DE

Olonzac
EN MINERVOIS

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 septembre 2025

Délibération N° 2025-38.

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : *L. LOUIS, JY DUFAUD, MJ. FOUQUET, L. DEPAUW, JA. PUJOL, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, A. REMY, J. MOLIERE, N. PECH, S. SAMPIETRO, R. KERKHOF, A. MOLINA et N. HEREDIA.*

Nombre de conseillers en exercice : *19*
Présents : *17*
Absents excusés : *B. FALCOU, G. NICKLES*
Pouvoir : *G. NICKLES a donné pouvoir à B. ORTIZ ; B. FALCOU a donné pouvoir à N. ALBIGES*
Secrétaire de séance : *MJ. FOUQUET*

Objet : : Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 505 315 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac.

Pour le financement de cette opération le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 505 315 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique
Montant : 505 315 euros
Durée de la phase de préfinancement : 0 à 3 mois
Durée d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances : *Semestrielle,*
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4%

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 034-213401896-20250918-DELIB2025038BIS-DE

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : *Déduit*

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Considérant que la présente délibération annule et remplace la délibération N°2025-34 en date du 7 août 2025 afin de modifier le montant de l'emprunt et de bénéficier du taux préférentiel du livret A,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- APPROUVE les propositions concernant la délégation de signature accordée à Monsieur le Maire pour procéder à la réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 505 315 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac,

- APPROUVE l'inscription de cet investissement à intervenir au Budget EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 18 septembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
Certifié exécutoire,

Le Maire,

Luc LOUIS.